



**ARRÊTÉ N°202509ARRH119**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ALEMANY Sandrine	Adjoint technique territorial	
ANGLADA Hugues	Adjoint technique territorial	
ARDURAT Audrey	Adjoint technique territorial	
DIOP Sylvain	Adjoint technique territorial	
SAMBAT Adélaïde	Adjoint technique territorial	
TORRES Monique	Adjoint technique territorial	

**ARTICLE 2 :** Dans le cas d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables :</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	6	3	9
<b>Agents susceptibles d'être promus :</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	4	2	6

**ARTICLE 3 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,

Denise CORTIJO





**ARRÊTÉ N°202509ARRH120**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BERBESSOU Olivier	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
BUIL Virginie	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
CRUNEL Antonia	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
DROIT Sylvie	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
IPAS Sandrine	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
JASMIN Irène	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
MACCAGNO Marie	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
MAZZOTTA Vanessa	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
MIGLIORE Christophe	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
MIGNONAT Béatrice	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
SIMON Carine	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
SOURNI Leïla	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**ARTICLE 2 :** Dans le cas d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables :</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	12	3	15
<b>Agents susceptibles d'être promus :</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	10	2	12

**ARTICLE 3 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,



Denise CORTIJO



**ARRÊTÉ N°202509ARRH121**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PHILIP-LOUP Marion	Agent de maîtrise	
THIERY Valérie	Agent de maîtrise	

**ARTICLE 2 :** Dans le cas d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables :</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
<b>Agents susceptibles d'être promus :</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

**ARTICLE 3 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,

Denise CORTIJO



**ARRÊTÉ N°202509ARRH122**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MOULIN Ariel	Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**ARTICLE 2 :** Dans le cas d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables :</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
<b>Agents susceptibles d'être promus :</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

**ARTICLE 3 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,

Denise CORTICO





**ARRÊTÉ N°202509ARRH127**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**  
**DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MAISONHAUTE Julie	Assistant de conservation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe du patrimoine et des bibliothèques	Session 2022

**ARTICLE 2 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,



Denise CORTIJO



**ARRÊTÉ N°202509ARRH126**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**D'ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DAVEZAC Marlène	Adjoint du patrimoine territorial	Session 2024

**ARTICLE 2 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,



Denise CORTIJO



**ARRÊTÉ N°202509ARRH128**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

Mme la Présidente du CCAS de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LARROQUE Laëtitia	Assistant territorial socio-éducatif	

**ARTICLE 2 :** Dans le cas d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables :</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus :</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**ARTICLE 3 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

La Présidente du CCAS,

Denise CORTIJO



**ARRÊTÉ N°202509ARRH123**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MARTINS Amélie	Adjoint administratif territorial	
OZAN Manon	Adjoint administratif territorial	Session 2023
SOULAT Marjorie	Adjoint administratif territorial	

**ARTICLE 2 :** Dans le cas d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables :</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
<b>Agents susceptibles d'être promus :</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

**ARTICLE 3 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,

  
Denise CORTIJO



**ARRÊTÉ N°202509ARRH124**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
AMARU Nathalie	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
BEATO Fatima	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
PEBEYRE Aurélie	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
POITEVIN Alexandre	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**ARTICLE 2 :** Dans le cas d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables :</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3	1	4
<b>Agents susceptibles d'être promus :</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	3	1	4

**ARTICLE 3 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,

Denise CORTIJO





**ARRÊTÉ N°202509ARRH125**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE**  
**DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Mme le Maire de PIBRAC,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code générale de la fonction publique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PRADERE Céline	Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**ARTICLE 2 :** Dans le cas d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables :</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
<b>Agents susceptibles d'être promus :</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**ARTICLE 3 :** Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire de Pibrac informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

Le 15/09/2025

Le Maire,

Denise CORTIJO